

DÉPARTEMENT
De l'Aude

ARRONDISSEMENT
De Narbonne



MAIRIE DE GRUISSAN
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-089
Séance du 26 septembre 2022

Convention de prêt d'exposition avec l'Association – Exposition en hommage d'Yves Solier

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au Palais des congrès à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel CAREL, 1^{er} adjoint au Maire, en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire étant empêché.

PRÉSENTS :

CAREL M – BESSE JB- BEDOS A – DOMENECH A - LENOIR A - LIGNON L - LAJUS ML - VETRO MH – GAUBERT JB - MARONDA BAILLUS M - LAVOUE JM - EVE P - ESPITAILLE C - DUPUIS P - GIMENEZ J - LEVEAU G - FERRASSE S - LIMONGI MS - CARBONEL M- BALLARIN J

PROCURATIONS :

- CODORNIOU D à CAREL M
- AZIBERT G à GIMENEZ J
- BEHLERT J à LAJUS ML
- FUENTES MA à BEDOS A
- N OLIVIER à CARBONEL M
- VIAUD JP à LIMONGI S

ABSENTS OU EXCUSÉS :

- CODORNIOU D
- BEHLERT J
- AZIBERT G
- FUENTES MA
- PARRA B
- DURAND JL
- SANTACATALINA H
- OLIVIER N
- VIAUD JP

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LAJUS ML

Convocation du : 16 septembre 2022

Affichage du : 27 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
011-211101704-20220926-2022-089-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2022

Monsieur le Premier Adjoint au Maire rappelle que dans le cadre de la Fête de la science, organisée à Gruissan, pour la première fois, du 7 octobre au 3 décembre 2022, la Ville de Gruissan met en valeur le patrimoine archéologique local à travers des actions culturelles à destination de tout public.

Dans ce cadre, l'Association a fait part à la Ville de sa volonté de mettre à disposition une exposition créée en hommage de l'archéologue Yves Solier disparu en 2019.

Le prêt de l'exposition est consenti pour la durée suivante (transports A/R inclus) : du 03 octobre au 9 décembre 2022. L'exposition se compose de 11 panneaux forex au format A0.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt d'exposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°6 « Culture Patrimoine », du 8 septembre 2022,
Décide à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration,

↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt d'exposition avec l'Association annexée à la présente.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Michel CAREL



La Secrétaire de séance,

Marie-Lou LAJUS



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :
Transmission au Représentant de l'Etat le 29/09/2022
Publication le.....
Notification le.....

Pour le Maire, et par délégation
Le Directeur Général des Services
Joan Manuel BACO

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Joan Manuel Baco, the Director General of Services.